

Date du Séjour de Pêche du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ Inclus Destination : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom de l'assuré Adresse	Profession	Date de naissance	E.mail

### GARANTIES – Option 1 garanties minimum recommandées –

DUREE DU SEJOUR – MAXIMUM 30 JOURS CONSECUTIFS	Prix T.T.C.	
<b>LLOYD'S de Londres – Contrat N°2006 TZ 219</b> - TOUS RISQUES CANNES – MOULINETS et ACCESSOIRES (y compris perte) MAXIMUM ASSURABLE 5.500,00 € pour une prime de 55,00 € FRANCHISE absolue 10% MINIMUM de 100,00 € VALEUR NOMINATIVE DU MATERIEL ou EXPERTISE Pour une garantie au-delà de 5.500,00 € Prime 1,25% de la valeur du matériel déclaré Valeur globale du matériel à assurer : ..... € x 1,25% (ex : 15.000 – 5.500 = 9.500 x 1,25% - soit 118,75 €)	<b>1</b>	<b>55,00 €</b>  Ou = €
<b>MUTUAIDE ASSISTANCE - GROUPAMA – Contrat 03/609</b> - ASSISTANCE - RAPATRIEMENT - FRAIS MEDICAUX - CAUTIONS	<b>2</b>	<b>44,00 €</b>
<b>OPTION 1 (premier paragraphe) + OPTION 2</b>	<b>3</b>	<b>95,00 €</b>
- ANNULATION VOYAGE - TOKIO MARINE – CONTRAT N°65.525.987 - au plus tard la veille du premier jour d'application des pénalités prévues dans le Barème d'Annulation du Voyageur et - au minimum 30 jours avant la date du départ - <b>Prise d'effet</b> : dès l'inscription de l'Assuré au voyage, matérialisé par un bulletin d'inscription faisant mention de la prise de garantie et par le paiement de la prime correspondant. Territorialité : Monde entier – Domicile de l'Assuré : Union Européenne – Pour des montants supérieurs à 32.500,00 € soit par personne ou en cumul, ou si l'Assuré a plus de 70 ans, nous contacter Option I Engagement limité à 6.500,00 € par personne et à 32.500,00 € par événement - A l'exclusion des maladies antérieures Prime minimum par personne 40,00 € – Franchise 3500 € Option II Garantie de l'option ci-dessus avec engagement limité à 32.500,00 € par personne et par événement. A l'exclusion des maladies antérieures Prime minimum par personne 250,00 € - Franchise 20% du montant du sinistre par personne	<b>4</b>	Prime Prix TTC de votre voyage : = € 2,20 % du prix TTC du voyage
	<b>5</b>	3,70 % du prix TTC du voyage = €
<b>Total des options retenues</b>		= €

Fait à \_\_\_\_\_  
 Le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_  
 Précédée de la mention  
 « lu et approuvé »

Ci-joint, chèque de \_\_\_\_\_ € (à l'ordre de Groupe PROASSUR)

A réception de votre demande et sous réserve d'acceptation, il vous sera adressé confirmation de la garantie accompagnée du contrat d'assurance.

A réception de votre demande d'adhésion, il vous sera adressé suivant les garanties demandées : Attestation d'Assurance, Carte d'Assistance, résumé des garanties ou